



Paris, le 21 Février



POLITIQUE SALARIALE

LA CFDT FONCTION PUBLIQUE MAINTIENT SES EXIGENCES !

La CFDT Fonction Publique a analysé les quatre volets de la proposition faite par le Gouvernement en matière de pouvoir d'achat et de négociation salariale :

- un volet sur l'évolution de la valeur du point,
- trois volets liés à la méthode et au contenu des discussions.

Pour 2008, avec **0.8 %** de revalorisation du point d'indice – en deux temps – **le compte n'y est pas !** Et la CFDT ne se satisfait pas d'une mesure générale qui couvre moins de la moitié de l'inflation. **Il n'y aura pas de signature de la CFDT sur ce volet.**

En ce qui concerne les trois autres volets, la CFDT est prête à s'engager :

- ✓ sur la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de négociation salariale dont le calendrier et les champs soient clairement définis,
- ✓ sur la mise en œuvre d'un mécanisme de garantie individuelle du pouvoir d'achat, rendu malheureusement nécessaire par le décrochage flagrant et susceptible de s'accroître entre la valeur du point et l'indice des prix. *Ce volet de l'accord comprend également des mesures indiciaires pour les catégories C que la CFDT approuve,*
- ✓ sur la mise en œuvre de mesures destinées à assurer l'attractivité des carrières.

La CFDT Fonction Publique signe ces trois volets. Du fait même de cet engagement, elle sera très vigilante sur les modalités d'application de cet accord, notamment sur le démarrage à très court terme d'un travail de reconstruction des grilles qui apporterait une vraie garantie pour le pouvoir d'achat.

Le relevé de conclusion relatif à la politique sociale dans la Fonction Publique recueille également l'approbation de la CFDT Fonction Publique, d'autant plus qu'il intègre l'ensemble des employeurs publics et permet une véritable politique sociale pour les trois versants.

La CFDT Fonction publique ne signera pas le dernier texte relatif à l'indemnisation du compte épargne temps. Sa demande de négociation spécifique sur ce sujet reste posée mais elle refuse d'aborder, dans le strict cadre d'une discussion sur les salaires, les questions qui sont plus largement celles de l'organisation et de la gestion du temps de travail.